COALITION QUÉBÉCOISE
POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

4529, rue Clark, Montréal, Québec H2T 2T3 • Tél. : (514) 598-5533 • Téléc. : (514) 598-5283 • coalition@cqct.qc.ca

(TRADUCTION DE LA LETTRE ORIGINALE)

Montréal, 10 novembre 2018

[Par courriel seulement]

M. Mathew Cook
Gestionnaire, Division de la réglementation scientifique
Bureau de la réglementation des produits du tabac
Direction de la lutte au tabagisme
Santé Canada
150, promenade du pré Tunney
Ottawa (Ontario) K1A 0K9
hc.pregs.sc@canada.ca

Objet: Commentaires sur les propositions d'énoncés comparant les effets sur la santé liés à l'usage de produits de vapotage

Cher monsieur Cook,

Nous n'avons malheureusement pas pu vous faire part de nos commentaires dans les délais relativement courts (du 4 au 17 septembre dernier) compris dans l'invitation de Santé Canada à commenter la liste d'énoncés à utiliser dans la promotion des produits de vapotage. À cet égard, nous sommes reconnaissants face à votre assurance à l'effet que cette soumission, bien que tardive, sera prise en compte dans le cadre du présent processus réglementaire.

Cependant, avant de commenter les énoncés proposés, nous croyons important de vous partager nos inquiétudes quant à l'approche empruntée par Santé Canada pour ce qui est des produits de vapotage non thérapeutiques, notamment en ce qui à trait à leur promotion.

Premièrement, nous ne pouvons passer sous silence la persistance de publicités légales en faveur du tabac dans des lieux tels que les bars, où les non-fumeurs (surtout de jeunes adultes) y sont exposés. La plupart des provinces se fient en effet sur la loi fédérale pour réglementer la promotion du tabac alors que celle-ci, inexplicablement et malheureusement, autorise toujours la promotion dans les lieux réservés aux adultes. En d'autres termes, au moment où le gouvernement cherche à minimiser les dommages liés au tabac en légalisant un produit qui serait autrement interdit, il continue d'autoriser non seulement la vente, mais également la promotion du produit le plus nocif *pour les non-fumeurs*.

Par ailleurs, en adoptant le projet de loi S-5, le gouvernement fédéral a opté pour un cadre juridique extrêmement laxiste des produits de vapotage, qui permet de diffuser de la publicité via pratiquement tous les canaux promotionnels modernes (télévision, abribus, médias sociaux, panneaux d'affichage près des écoles, etc.), atteignant ainsi tous les Canadiens y compris les enfants et les non-fumeurs. Et ce, malgré que le projet de loi ait été déposé en réponse[1] au rapport du Comité permanent de la santé de la Chambre des communes, qui recommandait au gouvernement de réglementer les cigarettes

[1] **Parlement du Canada**, *Projet de loi S-5 (Sanction royale)*, 23 mai 2018. http://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/S-5/sanction-royal

électroniques « en vue de protéger la santé des Canadiens »[2] et que les avantages prévus pour la santé soient limités au phénomène pointu des *fumeurs passant à la cigarette électronique*.[3] Pour cette raison, la Coalition québécoise avait fortement soutenu tout au long du processus législatif que l'exposition à la publicité pour les produits de vapotage avec nicotine soit physiquement limitée aux fumeurs ou, à tout le moins, aux adultes. À cette fin, nous avons proposé d'interdire toute publicité pour les produits du tabac conventionnels et de limiter aux adultes celle pour la cigarette électronique, soit par l'entremise de publications imprimées ou, mieux encore, à l'attention des fumeurs en l'insérant dans des paquets de cigarettes ou d'autres emballages de produits du tabac.

C'est en raison de ce contexte que nous sommes perplexes face à l'empressement de Santé Canada d'adopter des énoncés de risque relatif, en particulier à la lumière des pressions considérables exercées par les fabricants en faveur de tels énoncés[4] - vraisemblablement pour renforcer leurs stratégies de marketing. En effet, une consultation sur invitation comprenant au plus une période de commentaires de 13 jours (ou 8 jours ouvrables) de même que la communication du Canada le 28 septembre[5] à l'Organisation mondiale du commerce (énumérant les énoncés à l'examen et précisant que les pouvoirs de réglementation seront en vigueur le 19 novembre) sont loin d'être rassurantes. Nous craignons que Santé Canada puisse même aller jusqu'à renoncer à toute consultation formelle avant sa publication dans la Gazette du Canada (partie I) et même éventuellement passer directement à la publication finale dans la Gazette du Canada (partie II).

L'empressement avec lequel Santé Canada procède sur cette question contraste avec la nature de la recherche, qui évolue rapidement. En fait, plus nous en apprenons sur les produits de vapotage, moins ils semblent sans risque: plus nocifs qu'on ne le croyait initialement,[6] moins efficaces comme outil de cessation tabagique et plus susceptibles de servir de passerelle vers le tabagisme chez les jeunes[7] (le résumé le plus récent des preuves scientifiques a été publié fin août par l'Association européenne de santé publique[8]). Dans un tel contexte, la population canadienne ne mérite pas de décision précipitée mais bien qu'on fasse preuve de prudence.

---

[2] **Comité permanent de la santé (Chambre des communes)**, *Vapotage: vers l'établissement d'un cadre réglementaire sur les cigarettes électroniques*, mars 2015. https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/412/HESA/Reports/RP7862816/hesarp09/hesarp09-f.pdf

[3] **Gouvernement du Canada**, *Vapotage*, consulté le 10 octobre 2018. https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/tabagisme-et-tabac/vapotage.html

[4] *"But obviously, ultimately, you want to be in the position to talk about the relative risks of the product [versus cigarettes] as well."* Peter Luongo, directeur général, **RBH**. "What Canada's new tobacco regulations mean for RBH", 15 mai 2018. http://strategyonline.ca/2018/05/15/what-canadas-new-tobacco-regulations-mean-for-rbh/ ; *"While we agree with the Federal Government's Standing Committee on Health Report … we also strongly believe governments have an obligation to convey accurate risk information, and that they have a role to play in encouraging cigarette smokers to consider a switch to vaping, a less harmful alternative,"* **Canadian Vaping Association**, communiqué de presse, 28 septembre 2016. https://www.newswire.ca/news-releases/canadian-vaping-association-responds-to-federal-vaping-regulation-announcement-595180921.html ; *"La réglementation proposée doit permettre aux fabricants et aux détaillants de faire connaître aux consommateurs les preuves crédibles et étayées concernant ces nouveaux produits ainsi que leur nature moins nocive et leurs bienfaits potentiels en matière de réduction des risques."* **Eric Gagnon**, chef des affaires corporatives et réglementaires, **Imperial Tobacco Canada**, communiqué de presse, 6 avril 2017. https://www.newswire.ca/news-releases/imperial-tobacco-canada-presents-its-submission-to-senate-on-bill-s-5-618474713.html

[5] "Health Canada is developing regulations to further implement this subsection in the TVPA, to allow for certain statements to be used in the promotion of vaping products that compare the health effects of vaping to smoking". **Affaires mondiales Canada**, World Trade Organization Committee on Technical Barriers to Trade Notification, 28 septembre 2018.

[6] *"Daily e-cigarette use, adjusted for smoking conventional cigarettes as well as other risk factors, is associated with increased risk of myocardial infarction"*: **Alzahrani, T. *et al***, "Association Between Electronic Cigarette Use and Myocardial Infarction", **American Journal of Preventive Medicine**. 22 août 2018. https://www.ajpmonline.org/article/S0749-3797(18)31871-3/abstract ; *"In summary, there is a rapidly growing body of evidence derived from in vitro, animal, and human studies that e-cigarette use may have significant pulmonary toxicity … The rapid adoption of e-cigarette use, especially in younger age groups, should prompt more research to inform the public of health risks and guide regulatory standards."* Chun, L. *et al*, "Pulmonary toxicity of e-cigarettes". **Am J Physiol Lung Cell Mol Physiol**. 1er août 2017. https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC5582932/ ; *"Our study showed that both cigarettes have unfavorable effects on markers of oxidative stress and FMD after single use, although e-Cigarettes seemed to have a lesser impact. Future studies are warranted to clarify the chronic vascular effects of e-Cigarette smoking"*: ***Carnevale R et al***, "Acute Impact of Tobacco vs Electronic Cigarette Smoking on Oxidative Stress and Vascular Function", **CHEST**, 22 avril 2016, https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/27108682

[7] **Curran PJ, Bauer DJ**. *The Disaggregation of Within-Person and Between-Person Effects in Longitudinal Models of Change*. **Annual Review of Psychology**. 2011;62:583-619. doi:10.1146/annurev.psych.093008.100356. https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC3059070/

[8] **European Public Health Association**, *Facts and fiction on e-cigs*, 10 octobre 2018. https://eupha.org/repository/advocacy/EUPHA_facts_and_fiction_on_e-cigs.pdf

Cela est particulièrement vrai compte tenu du matériel promotionnel qui commence à apparaître dans des lieux physiques et sur Internet[9] où les enfants sont exposés à la publicité,[10] tandis que le processus réglementaire visant à limiter l'exposition des enfants à la promotion de la cigarette électronique n'est pas mis en œuvre avec la même urgence.

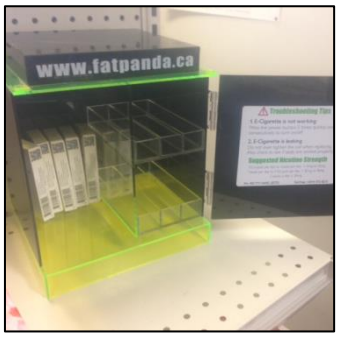

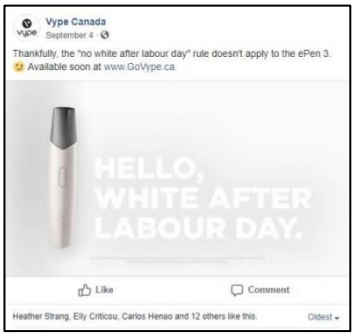

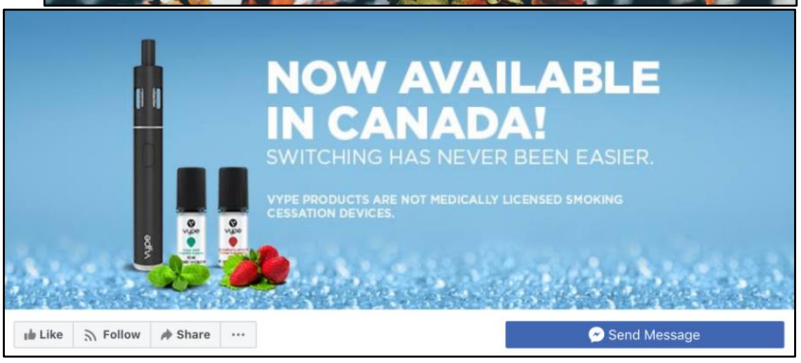

[9] **British American Tobacco**, page Facebook de Vype, octobre 2018. https://www.facebook.com/VypeCanada/

[10] Sauf au Québec, où la loi limite la publicité aux médias imprimés et à des affiches de prix de détail monochromes.

Énoncés comparatifs de risque

En outre, les énoncés proposés semblent s'appuyer sur un nombre restreint des conclusions généralement positives tirées du rapport des NASEM[11] (*Académies nationales des sciences, du génie et de la médecine*), tout en mettant de côté d'autres conclusions cruciales, y compris celles provenant du même rapport. Plus spécifiquement, les énoncés semblent se concentrer sur les conclusions 5-3, 18-1 et 18-2 du rapport NASEM, qui indiquent essentiellement que le fait de passer complètement aux produits de vapotage réduit l'exposition aux substances toxiques et réduit les dommages à court terme à quelques organes.

Énoncés proposés:

1. *Si vous fumez, remplacer complètement votre cigarette pour le vapotage est une option beaucoup moins nocive*
2. *Bien que les produits de vapotage émettent des substances toxiques, la quantité est considérablement moins importante que dans la fumée du tabac*
3. *En remplaçant complètement l'usage des cigarettes par l'utilisation exclusive des produits de vapotage, les fumeurs sont exposés à une petite fraction des 7000 substances chimiques se trouvant dans la fumée du tabac*
4. *Remplacer complètement l'usage de cigarettes de tabac combustibles par l'utilisation exclusive des cigarettes électroniques réduit considérablement l'exposition à plusieurs substances chimiques et cancérigènes*
5. *Le fait de remplacer complètement vos cigarettes par des produits de vapotage réduira considérablement votre niveau d'exposition à plusieurs substances chimiques et cancérigènes*
6. *Remplacer complètement l'usage de la cigarette par l'utilisation exclusive des cigarettes électroniques réduira les effets nocifs sur la santé*
7. *Le fait de remplacer complètement vos cigarettes par des cigarettes électroniques réduira les effets nocifs sur la santé*

⇨ **Malheureusement, ces énoncés infèrent que la substitution complète est réaliste ou facile, alors que la plupart des fumeurs qui utilisent la cigarette électronique demeurent des usagers concomitants (ou « *dual users* »)**: les données de 2015 montrent que parmi les fumeurs et les anciens fumeurs qui utilisent la cigarette électronique, 72% continuent de fumer des cigarettes.[12] Étant donné que six énoncés sur sept sont conditionnels à ce que les fumeurs « remplacent complètement » les cigarettes par les produits de vapotage, les énoncés proposés contribueront vraisemblablement à induire les fumeurs en erreur en termes d'attentes quant à leur capacité à obtenir les avantages escomptés pour leur santé.

⇨ **Les fumeurs risquent de ne pas comprendre la condition de « remplacer complètement »**, selon des recherches récentes liées à des énoncés similaires de l'industrie en lien avec ses produits de tabac chauffé. En effet, l'industrie du tabac n'a pas démontré qu'un libellé similaire (« *completely switching* ») empêchera les fumeurs de croire que le produit est sans danger, telle que requis par la loi américaine.[13]

[11] **National Academies of Sciences, Engineering & Medicine**, *Public Health Consequences of E-Cigarettes*, 23 janvier 2018. http://nationalacademies.org/hmd/Reports/2018/public-health-consequences-of-e-cigarettes.aspx

[12] **Gouvernement du Canada**, *Enquête canadienne sur le tabac, l'alcool et les drogues (ECTAD)*, 2015. https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/enquete-canadienne-tabac-alcool-et-drogues/sommaire-2015.html

[13] **McKelvey K, Popova L, Kim M, et al.**, "IQOS labelling will mislead consumers", *Tobacco Control*, 29 août 2018, doi: 10.1136/tobaccocontrol-2018-054333. https://tobaccocontrol.bmj.com/content/early/2018/08/27/tobaccocontrol-2018-054333

- ⇨ Quatre des sept énoncés affirment que le vapotage réduit l'exposition aux substances toxiques. Bien que cela puisse être techniquement vrai, il est bien connu que **la plupart des gens assimilent « réduction de l'exposition » à « réduction des méfaits »**, ce qui est inexact. De tels énoncés risquent ainsi de *promouvoir* l'usage concomitant des cigarettes électroniques à celui des cigarettes conventionnelles. Il incombe à Santé Canada de s'assurer que les consommateurs ne développent pas de fausses perceptions face à ses messages, en plus de s'assurer de l'exactitude de ses énoncés.

- ⇨ Étant donné que la majorité des fumeurs qui commencent à vapoter finissent par utiliser les deux produits de façon concomitante, il est impératif de leur fournir simultanément des informations sur **l'absence de bénéfices pour la santé[14] et des risques accrus[15] associés à ce double usage**.

Bien que nous concluions cette lettre en recommandant le report de la réglementation concernant les énoncés comparatifs, nous recommandons les modifications suivantes dans la mesure où Santé Canada décidait d'aller de l'avant:

Modifications proposées:[16]

1. *Si vous fumez, remplacer complètement votre cigarette pour le vapotage est une option qui pourrait être ~~beaucoup~~ moins nocive. Cependant, la plupart des gens qui utilisent des cigarettes électroniques continuent de fumer, ce qui augmente globalement le risque de maladie.*
2. *Bien que les produits de vapotage émettent des substances toxiques, la quantité de certaines substances est considérablement moins importante que dans la fumée du tabac. Cependant, une exposition réduite ne signifie pas nécessairement une réduction des dommages à la santé.*
3. ~~*« En remplaçant complètement l'usage des cigarettes par l'utilisation exclusive des produits de vapotage, les fumeurs sont exposés à une petite fraction des 7000 substances chimiques se trouvant dans la fumée du tabac »*~~
4. ~~*« Remplacer complètement l'usage de cigarettes de tabac combustibles par l'utilisation exclusive des cigarettes électroniques réduit considérablement l'exposition à plusieurs substances chimiques et cancérigènes »*~~
5. ~~*« Le fait de remplacer complètement vos cigarettes par des produits de vapotage réduira considérablement votre niveau d'exposition à plusieurs substances chimiques et cancérigènes »*~~
6. *Remplacer complètement l'usage de la cigarette conventionnelle par l'utilisation exclusive des cigarettes électroniques peut réduire ~~réduira~~ les effets nocifs sur la santé, mais si vous n'arrêtez pas de fumer en utilisant ce produit, votre risque de maladie augmentera.*
7. *Le fait de remplacer complètement vos cigarettes par des cigarettes électroniques peut réduire ~~réduira~~ les effets nocifs sur la santé, mais si vous n'arrêtez pas de fumer en utilisant ce produit, votre risque de maladie augmentera.*

[14] "Conclusion 18-3. There is no available evidence whether or not long-term e-cigarette use among smokers (dual use) changes morbidity or mortality compared with those who only smoke combustible tobacco cigarettes. Conclusion 18-4. There is insufficient evidence that e-cigarette use changes short-term adverse health outcomes in several organ systems in smokers who continue to smoke combustible tobacco cigarettes (dual users)." **The National Academies of Sciences, Engineering & Medicine**, *Public Health Consequences of E-Cigarettes*, 23 janvier 2018. http://nationalacademies.org/hmd/Reports/2018/public-health-consequences-of-e-cigarettes.aspx

[15] **Alzahrani T, Pena I, Temesgen N, Glantz SA**, "Association Between Electronic Cigarette Use and Myocardial Infarction", *American Journal of Preventive Medicine*, vol. 55, numéro 4, 455-461, doi: 10.1016/j.amepre.2018.05.004. https://www.ajpmonline.org/article/S0749-3797(18)31871-3/fulltext ; **ScienceDaily**, *Risk of heart attacks is double for daily e-cigarette users*, 22 août 2018. https://www.sciencedaily.com/releases/2018/08/180822131050.htm

[16] Certaines propositions sont basées sur les recommandations soumises par le professeur Stanton Glantz dans sa lettre du 11 septembre 2018. https://tobacco.ucsf.edu/canadian-ministry-health-proposes-authorize-e-cig-sellers-make-claims-ignore-recent-understanding-health-risks

Informations critiques pour les fumeurs

Étant donné que la cigarette électronique bénéficie déjà d'options de marketing beaucoup plus grandes que les aides à la cessation conventionnelles (gommes à la nicotine, timbres, inhalateurs, etc.), il semble plus important que jamais de veiller à ce que les fumeurs soient informés du fait que les données ne sont pas concluantes à savoir si les cigarettes électroniques sont plus efficaces que les aides pharmaceutiques ou même qu'aucun traitement du tout[17] et que, pour la plupart des fumeurs, elles éliminent en fait les probabilités de cessation.[18]

Les fumeurs devraient également avoir une notion plus complète des risques pour la santé des produits de vapotage ainsi que de leurs risques relatifs vis-à-vis des thérapies conventionnelles de remplacement nicotinique. Ces informations devraient être véhiculées à l'aide d'avertissements sur toutes les publicités et sur tous les produits de vapotage (en plus des avertissements concernant la nicotine).

Il est inconcevable que des informations aussi critiques pour les fumeurs ne fassent pas déjà partie du cadre réglementaire, et plus encore alors qu'il est prévu que des énoncés de risque, somme toute, positifs, soient mis à la disposition de l'industrie à des fins promotionnelles.

Informations critiques pour les non-fumeurs

Étant donné que les produits de vapotage à la nicotine bénéficient déjà d'un traitement exceptionnel du fait de leur potentiel de réduction des méfaits pour les fumeurs, ne devrait-il pas être une priorité de protéger les enfants et les non-fumeurs de leurs risques, en particulier en ce qui concerne leur promotion?

Déjà au Canada, 17% des vapoteurs ne fument pas[19] et il est clair que les grands acteurs de l'industrie, tels que British American Tobacco, misent sur le recrutement de consommateurs peu importe qu'ils fument ou non:[20]

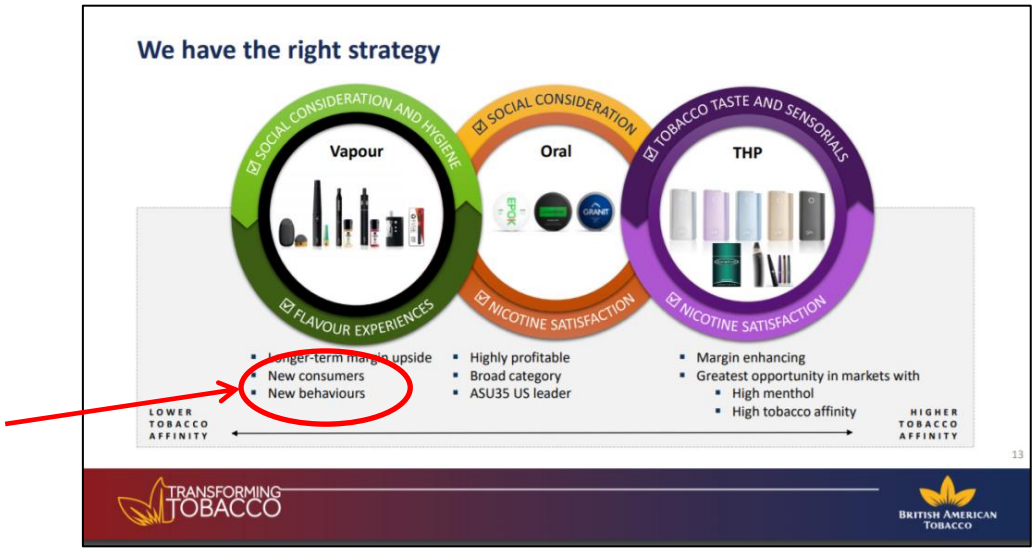

[17] "*Conclusion 17.3. There is insufficient evidence from randomized controlled trials about the effectiveness of e-cigarettes as cessation aids compared with no treatment or to FDA–approved smoking cessation treatments.*" **National Academies of Sciences, Engineering & Medicine**, *Public Health Consequences of E-Cigarettes – Conclusions By Outcome*, janvier 2018. https://www.nap.edu/resource/24952/012318ecigaretteConclusionsbyOutcome.pdf

[18] **European Public Health Association**, *Facts and fiction on e-cigs*, 10 octobre 2018. https://eupha.org/repository/advocacy/EUPHA_facts_and_fiction_on_e-cigs.pdf

[19] **Gouvernement du Canada**, *Enquête canadienne sur le tabac, l'alcool et les drogues (ECTAD)*, 2015. https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/enquete-canadienne-tabac-alcool-et-drogues/sommaire-2015.html

[20] Nicandro Durante, PDG de **British American Tobacco**, *Paris DB Consumer Conference (presentation)*, 12 juin 2018, pages 11 et 13. http://bat.com/group/sites/uk__9d9kcy.nsf/vwPagesWebLive/DO6FKEVZ/$FILE/medMDAZN9CH.pdf?openelement

Dans un contexte où le marketing des cigarettes électroniques peut rejoindre tous les Canadiens, y compris les enfants et les non-fumeurs, les mises en garde concernant leurs risques devraient être requises sur toutes les publicités et sur les produits eux-mêmes. Nous ne partageons pas l'opinion de Santé Canada à l'effet que des campagnes d'information parallèles et des informations sur son site Web puissent atteindre le public dans la même mesure que le font la publicité par l'industrie et l'emballage de ses produits. Les avertissements devraient apparaître sur toutes les publicités et sur tous les produits, non seulement pour communiquer les risques de santé associés à l'usage des produits de vapotage mais aussi leur effet de passerelle vers la cigarette pour les adolescents et les jeunes adultes.[21]

Conclusion

Compte tenu des antécédents déplorables des gouvernements ayant sous-estimé les méfaits reliés au tabac (cigarettes, filtres, fumée secondaire, dépendance à la nicotine et cigarettes «légères») et des milliers de vies perdues de ce fait, ainsi que de l'évolution rapide des recherches sur les produits de vapotage qui semble pointer vers plus de méfaits et moins de bénéfices, Santé Canada devrait procéder avec grande prudence. Nous recommandons donc:

- **que la réglementation établissant des énoncés comparatifs de risque autorisés à des fins promotionnelles sur les produits de vapotage soit reportée jusqu'à la mise en œuvre d'un régime de mises en garde (sur les publicités et sur les produits) plus complet;**
- **que les éventuels énoncés comparatifs de risque soient modifiés afin de permettre une compréhension plus complète de leurs risques et avantages, ainsi qu'une compréhension plus réaliste des probabilités de bénéficier de ces avantages.**

Sincèrement,

[Signature retirée pour publication]

Flory Doucas, codirectrice et porte-parole

c. c. : Autorités de santé et coalitions provinciales, DG, Direction de la lutte au tabagisme, Santé Canada

[21] "Conclusion 16-1. There is substantial evidence that e-cigarette use increases risk of ever using combustible tobacco cigarettes among youth and young adults." **National Academies of Sciences, Engineering & Medicine**, *Public Health Consequences of E-Cigarettes – Conclusions By Outcome*, janvier 2018. https://www.nap.edu/resource/24952/012318ecigaretteConclusionsbyOutcome.pdf